

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 novembre 2015**

OBJET

**05 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PRESTATION DE
SERVICES D'ASSURANCES « RISQUES STATUTAIRES »**

N° 2015-11-05

NOMENCLATURE : 1/1/10

L'an deux mille quinze, le seize novembre à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le six novembre 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 26

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL.

Pouvoirs : 3

Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI

Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....26
ayant un pouvoir...3
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Le contrat d'assurances « Risques statutaires » expirant au 31 décembre 2015 (après une année de prorogation du contrat précédent), la collectivité a choisi de recourir à un courtier (convention du 08 octobre 2014) pour renégocier le contrat sus-indiqué.

Le marché a été lancé selon la procédure adaptée. Il a fait l'objet d'une publication le 26 mai 2015, avec un retour des offres planifié au 15 juillet 2015.

A cette date, les plis ont été remis à la Société CONSULTASSUR pour ouverture et analyse.

Ce marché concerne les Prestations de services d'assurances « Risques statutaires », pour une durée de 5 ans, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2016.

Il comprend 1 lot unique :

Lot unique : Risques statutaires

Suite à la restitution de l'analyse en date du 29 septembre 2015, et après présentation en commission ressources du 3 novembre 2015, la collectivité propose de retenir l'entreprise comme suit :

• **Société GROUPAMA :**

Lot unique : Risques statutaires pour un montant de 65 177 € TTC/an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- DE VALIDER le choix de l'entreprise retenue pour l'attribution du marché de prestation de services d'assurances « Risques statutaires », pour une durée de 5 ans, ainsi que le montant total qui s'élève à 65 177 € TTC/an ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ce marché.

Pour extrait conforme,

Le 16 novembre 2015,

Le Maire,
Alain ROYER



Publié le 18/11/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20151116-2015-11-16-DE05-
DE
Date de télétransmission : 18/11/2015
Date de réception préfecture : 18/11/2015